

Premiers Secours en Santé Mentale

PSSM

PRÉSENTIEL

SUR-MESURE

INTER ENTREPRISE

Objectif de formation

Les Premiers secours en santé mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.

Programme

Introduction à la santé mentale et aux interventions

Santé mentale en France (facteurs de risque – statistiques – conséquences).

Interventions efficaces.

Introduction aux Premiers Secours en Santé Mentale

Premiers Secours en Santé Mentale :

- Cadre des premiers secours en santé mentale.
- Le plan d'action AERER.

Présentation de la dépression :

- Signes et symptômes.
- Interventions.

Le plan d'action pour la dépression

Rappel de la dépression.

Action 1 pour la dépression.

Crise suicidaire : Présentation – Assister.

Les troubles anxieux

Présentation des troubles anxieux :

- Signes et symptômes.
- Interventions.

Le plan d'action pour les troubles anxieux

Rappel des troubles anxieux.

Le plan d'action PSSM pour les troubles anxieux, attaques de paniques et chocs post-traumatique :

- Action 1 pour les troubles anxieux (hors crise).
- Crise d'attaque de panique : Présentation – Assister.
- Crise après un événement traumatique : Présentation – Assister.

Les troubles psychotiques

PSSM pour les troubles anxieux (suite).

Présentation des troubles psychotiques :

- Signes et symptômes.
- Interventions.

Le plan d'action pour les troubles psychotiques

Rappel des troubles psychotiques.

Action 1 pour les troubles psychotiques.

Crise psychotique sévère : Présentation – Assister.

Premiers Secours pour les troubles psychotiques (suite).

L'utilisation des substances et le plan d'action

Présentation des troubles liés à l'utilisation de substances :

- Signes, symptômes.

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Tout public.

Durée

2 Jours dont 14 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

295 € par stagiaire

Adresse

Site de Vannes

6 rue Ella Maillart,
PA Laroiseau,

56000 Vannes

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/morbihan>

- Interventions.

Action 1 pour l'utilisation de substances.

Crise liée à l'utilisation de substances.

Crise d'agressivité.

Urgence médicale.

PSSM pour l'utilisation des substances (suite).

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun prérequis

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale. Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale. Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner l'information adaptée. Adopter une posture sécurisante pour soi et pour l'autre.

► PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité, évaluation systématique des éléments acquis en fin de formation. Attestation de secourisme en santé mentale délivrée par PSSM France.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, fondement du programme PSSM. Mises en situation. Quiz. Analyse de séquences vidéo. Cas pratiques, exercices. Le manuel de PSSM France, sera remis à chaque secouriste à l'issue de la formation.

Date et mise à jour des informations : 09/06/2026

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

Les sessions



Vannes

- 29 & 30 septembre 2026

Contact



GWENOLA LE SOUDER

gwenola.lesouder@morbihan.cci.fr

CCI Formation Morbihan - Site de Vannes - N° SIRET 13002280900011 - N° d'activité 53351000435
6 rue Ella Maillart, PA Laroiseau, - 56000 Vannes

Tél. : 02 97 64 04 54 - formation.continue@morbihan.cci.fr - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/morbihan>



CCI FORMATION
BRETAGNE